

Emetteur : C. Escande – Président MoDem Ardèche – 615 rue des Assomptionnistes – 07430 Davézieux
Destinataires : Mm. Sabine Buis, député de la 3^{ème} circonscription de l'Ardèche,
M. Pascal Terrasse, député de la 1^{ère} circonscription de l'Ardèche,
M. Olivier Dussopt, député de la 2nd circonscription de l'Ardèche.

Date : Lundi 4 Février 2013

Objet : Projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples homosexuels

Madame, Messieurs,

Au moment où s'ouvre le débat parlementaire sur le projet de loi en objet, nous tenions à vous faire part de nos réflexions. Nous avons écouté et analysé les divers arguments développés dans les médias jusqu'à ce jour. Vous trouverez le résultat de cette réflexion dans deux de nos articles sur le site internet du MoDem Ardèche, réflexion qu'il serait trop long de résumer par ce simple courrier.

Nous arrivons à la conclusion :

- que la question initiant ce projet de loi est très mal posée,
- que, jusqu'à ce jour, le débat médiatique n'est pas à la hauteur des attentes de nos concitoyens.

Le fait, que, à l'Assemblée Nationale, lors de la discussion du premier article ce dernier week-end, le débat se résume à une confrontation « droite – gauche », une guerre d'amendements et des invectives entre représentants du peuple ne peut que conforter cette conclusion négative.

En effet, la réflexion sur l'ouverture du mariage aux personnes d'un même sexe, pose de façon plus profonde la question du « Mariage pour tous » : quelle signification a cette institution au 21^{ème} siècle pour les citoyens français. De plus, le code civil n'a que peu évolué depuis une centaine d'années et, qu'on le regrette ou non, il se trouve en totale inadéquation avec la façon de « vivre le couple » aujourd'hui. Quelques pistes ?

- Que veut dire « se marier » quand de nombreux jeunes couples vivent non maritalement de longues années et préfèrent souvent le « pacs » pour « institutionnaliser administrativement » leur relation ?
- Quelle est l'importance de cet engagement devant la société à un moment où plus de 30 % des mariages se solde par des divorces ?
- Pourquoi « une cérémonie et passer devant M. le Maire » pour se marier ... et devant le juge pour se « démarier » (en réclamant une simplification de la procédure de divorce) ?
- Pourquoi, dans le cadre d'un second mariage, n'est-il pas vérifié que les « engagements pris » avec le(a) premier(e) époux (se) sont correctement appliqués ? L'hypocrisie va jusqu'à ce qu'il puisse être demandé que le premier mariage ne soit pas mentionné.
- Pourquoi, alors que nombre d'enfants naissent hors mariage, ce n'est que lors de celui-ci que sont rappelés les devoirs des parents et les droits des enfants ? Constatons que, sur ce point, de jeunes couples, mariés ou non, conscients de l'importance de leur nouveau statut de parents, font la demande d'une officialisation par un passage en mairie (incorrectement appelé « baptême » républicain).
- Pourquoi le code civil relatif au mariage fait-il encore référence à l'union des familles quand celles-ci n'ont normalement aucun mot à dire ?
- ...

Toute cette réflexion n'a pas eu lieu. La pauvreté du débat sur le seul « mariage entre homosexuels » en est la conséquence, chacun se reportant à « l'idée » qu'il se fait du mariage. Dans cette confusion, tous les arguments, même ceux de mauvaise foi ont été proférés : beaucoup de gens sincères ressortent de ce débat salis et dégoutés, une fois de plus, de la vie politique.

Comment, dans cet embrouillamini, ne pas extraire deux points qui, officiellement, ne font pas partie du projet de loi, mais qui, consciemment ou non, sont en arrière plan

- La procréation médicalement assistée : les évolutions techniques (des fivettes au clonage) font que la société ressent le risque de jouer à l'apprenti « sorcier ». Nous constatons que le gouvernement a repoussé cette discussion dans le cadre du projet de loi « sur la famille » allant à l'encontre du souhait de nombre de vos collègues voulant légiférer sur ce point dans la précipitation dans le cadre du « mariage entre homosexuels ». Nous souhaitons que ce laps de temps soit consacré, comme pour « l'acharnement thérapeutique » en fin de vie, à une réflexion sur le « comment ne pas aller trop loin ? » via des débats comprenant des politiques, philosophes, médecins, religieux Le besoin de légiférer ou pas sur ce sujet venant en conclusion de cette réflexion.
- La gestation pour autrui : nous nous positionnons résolument contre ; comme pour la prostitution, le corps d'une femme ne peut être « loué » même si c'est pour assouvir le désir d'un enfant. Nous sommes inquiets de la faiblesse de l'approche ministérielle qui voudrait détourner ce principe sous couvert de « c'est admis à l'étranger » ou « quelle nationalité pour les enfants ? ». Si des personnes ont envie de se mettre « hors la loi » elles doivent être d'abord traitées comme telles ; pour la nationalité de l'enfant, il y a des procédures d'adoption entre état qui existent ; pour nous, dans un premier temps, l'enfant est de la nationalité de sa mère biologique.

Madame, Messieurs, au cours de ce débat votre responsabilité est grande : rendre au débat plus de cohérence et faire évoluer la loi dans le sens d'une société plus unie et plus responsable, oubliant toute position partisane à priori. Dans la cacophonie présente, nous souhaiterions que l'Ardèche se distingue et ose poser les vrais problèmes.

A votre disposition,



Claude Escande
Président du MoDem Ardèche

Nota : pour des raisons de « rapidité », je vous transmets cette lettre via courriel, veuillez m'en excuser.

Site : www.modem07.lesdemocrates.fr
Mail : modem07@orange.fr